

**DECISION DU MAIRE**

**APPROUVANT L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2023-01/02 RELATIF AUX  
TRAVAUX DE GROS ŒUVRE/MACONNERIE/RAVALEMENT DANS LE  
CADRE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON  
MEDICALE**

COMMUNE DE  
PARCAY-  
MESLAY

**Le Maire de la commune de Parçay-Meslay**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article L2194-1 6°,

VU la délibération en date du 7 décembre 2021 approuvant l'opération de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune ainsi que le plan de financement initial,

VU la délibération en date du 30 mars 2023 approuvant le budget principal de la Commune pour l'exercice 2023,

VU la délibération en date du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

VU la décision du Maire n°2023/09 du 9 juin 2023 attribuant le lot n°2 « Gros œuvre/Maçonnerie/Ravalement » du marché de travaux de construction d'une maison médicale à l'entreprise BRIAULT Construction - 11 Boulevard de l'industrie – 37530 NAZELLES NEGRON pour un montant de 118 905,96 euros hors taxes, marché référencé 2023-01/02.

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'exécution du marché n°2023-01/02, la création d'une plateforme de chantier conduit à une plus-value de 2 406,17 euros hors taxes, soit une augmentation du montant du marché de 2,02%.

**DÉCIDE :**

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché 2023-01/02 relatif aux travaux de Gros œuvre/Maçonnerie/Ravalement dans le cadre de la construction d'une maison médicale d'un montant de 2 406,17 euros hors taxes, soit 2 887,41 euros toutes taxes comprises,

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que le nouveau montant du marché est de 121 312,13 euros hors taxes, soit 145 574,56 euros toutes taxes comprises,

**ARTICLE 3 : DE DIRE** que la dépense est inscrite au budget principal de la Commune pour l'année 2023 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023.

**ARTICLE 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

*Certifié exécutoire*

*- date transmission au contrôle de légalité :*

*17/11/2023*

*- date de publication :*

*17/11/2023*

Pour extrait conforme,

Fait à Parçay-Meslay, le 3 novembre 2023

Le Maire

Bruno FENET



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Commune de Parçay-Meslay**  
Représenté par Mr Bruno FENET, Maire  
58 rue de la Mairie  
37210 Parçay-Meslay

**B - Identification du titulaire du marché public**

**SARL BRIAULT CONSTRUCTION**  
11 Boulevard de l'industrie  
37530 NAZELLES NEGRON  
Siren : 389193392

**C - Objet du marché public**

- **Objet du marché public: Construction d'une maison médicale à Parçay Meslay**
  
- Référence du marché public : 2023-01/02
- Date de la notification du marché public : 13/062023
  
- Durée d'exécution du marché public : 10 mois.
  
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 23 781,19 €
  - Montant HT : 118 905,96 €
  - Montant TTC : 142 687,15 €

**D - Objet de l'avenant**

- Modifications introduites par le présent avenant :

Création d'une plateforme de chantier compris déposée en fin d'opération suivant devis n° : FTM2

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 481,23 €
- Montant HT : 2 406,17 €
- Montant TTC : 2 887,41 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,02%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 24 262,43 €
- Montant HT : 121 312,13 €
- Montant TTC : 145 574,56 €

**E - Signature du titulaire du marché public**

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|--|---------------------------|-----------|
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |
|  |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ...*Pasquy J.elay* le 27/11/2023.

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire,

Bruno FENET



■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.